



VILLE DE MANIWAKI

AVIS PUBLIC

EXTRAIT DU BUDGET 2020 ET PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée spéciale du 16 décembre 2019, son budget 2020 et son programme de dépenses en immobilisation pour les années 2020-2021-2022.

<i>Revenus</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Taxes	5 642 000 \$	62,7%
Paievements tenant lieu de taxes	2 073 000	23,0%
Autres recettes de sources locales	990 000	11,0%
Transferts (subventions)	295 000	3,3%
<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>9 000 000 \$</u>	<u>100,0%</u>

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administration générale	1 502 500 \$	15,1%
Sécurité publique	982 900	9,9%
Transport	1 448 500	14,6%
Hygiène du milieu	2 119 200	21,4%
Santé et bien-être	81 500	0,8%
Aménagement, urbanisme et développement	233 300	2,4%
Loisirs et culture	1 676 200	16,9%
Bâtiments	132 100	1,3%
Frais de financement	155 800	1,6%
	<u>8 332 000 \$</u>	<u>84,2%</u>

Autres activités financières :		
Remboursement en capital	572 000 \$	5,8%
Transfert aux activités d'investissement	996 000	10,0%
	<u>1 568 000 \$</u>	<u>15,8%</u>

<u>TOTAL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>	<u>9 900 000 \$</u>	<u>100,0%</u>
<i>Affectation du surplus accumulé</i>	<u>(900 000) \$</u>	
<i>Affectation du fonds dépotoir</i>	<u>0 \$</u>	
Total	<u>(900 000) \$</u>	
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>0 \$</u>	

Qu'une taxation à taux varié en fonction des catégories d'immeubles énumérées plus bas, est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de cette municipalité suivant le rôle d'évaluation en vigueur pour payer les dépenses de l'année fiscale 2020 énumérées ci-dessus.

Catégories d'immeubles Taux du 100\$ d'évaluation

Industriel	2,2644\$
Non résidentiel	1,6987\$
Terrains vagues desservis	2,5212\$
Agricole	1,2606\$
Six logements et plus	1,5392\$
Résidentiel (résiduel)	1,2606\$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2020-2021-2022

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
ÉTAT DES DÉPENSES PAR PROJET
ANNÉES 2020 2021 2022

Numéro du projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (000 \$)						
		Dépenses antérieures au programme	Programme triennal				Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
			Année: 2020	Année: 2021	Année: 2022	Total des trois années		
20132	Réfection bâtiments municipaux - Château Logue	0,0	1 500,0	1 500,0	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0
20172	Émissaire de la rue King	30,0	0,0	9 000,0	0,0	9 000,0	0,0	9 030,0
20174	Prolongement du parc de maisons mobiles	0,0	0,0	200,0	0,0	200,0	0,0	200,0
20192	Parc de jeux d'eau	0,0	240,0	0,0	0,0	240,0	0,0	240,0
20197	Mise aux normes du Centre Gino-Odjick et ajout d'une salle communautaire	25,0	2 200,0	7 000,0	0,0	9 200,0	0,0	9 225,0
20201	Génératrice à l'hôtel de ville et à la caserne	10,0	70,0	0,0	0,0	70,0	0,0	80,0
20202	Équipements aux travaux publics	0,0	433,0	0,0	0,0	433,0	0,0	433,0
20203	Camion échelle	0,0	0,0	900,0	0,0	900,0	0,0	900,0
20204	TECQ 2019-2023	0,0	135,0	500,0	500,0	1 135,0	480,1	1 615,1
20205	Réfection rue Laurier	0,0	200,0	0,0	0,0	200,0	0,0	200,0
20206	Réfection de trottoirs	0,0	63,0	0,0	0,0	63,0	0,0	63,0
20207	Réfection toiture bâtiment Bowater	0,0	250,0	0,0	0,0	250,0	0,0	250,0
20208	Aménagement du site des Trois Clochers	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
	TOTAL	65,0	5 191,0	19 100,0	500,0	24 791,0	480,1	25 336,1
Nombre de projets								13

DONNÉ À Maniwaki, ce 17^e jour du mois de décembre 2019

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet, sur la page Facebook de la Ville et en l'insérant dans un journal local.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 décembre 2019.

Louise Pelletier, greffière